

ANNEXE 3 : Critères de sélection et modalités de notation (ESSIP)

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	Total
Implantation du gestionnaire	Département de l'Orne en Normandie	3		
Capacité à mettre en œuvre le projet	Capacité à respecter les délais, calendrier	1		
	Cohérence du chiffrage budgétaire	1		
	Expérience du promoteur, cohérence du projet associatif et des modalités de gouvernance avec les prestations attendues, connaissance du territoire et des publics visés	3		
	Projet co-construit avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire, implication locale du promoteur dans les réseaux de partenariat	5		
	Description du circuit d'adressage des publics et des modalités d'articulation et de partenariat avec les acteurs du dispositif Accueil Hébergement Insertion	5		
Organisation et projet d'établissement	Ouverture à l'ensemble des publics visés par le dispositif (diversité des profils)	3		
	Opérationnalité de : - l'organisation et de la coordination médicale et psychosociale - l'organisation interne (pilotage et gestion des ressources humaines)	3		
	Insertion du dispositif dans le parcours de vie et de santé des personnes démunies (articulations et complémentarités nécessaires à la continuité des accompagnements)	5		
Accompagnement des usagers	Qualité de la réponse aux besoins de santé des personnes prises en charge	3		
	Qualité de la réponse aux besoins d'accompagnement social des personnes prises en charge	3		
	Respect du projet de vie et des droits des personnes accueillies	3		
Moyens humains et matériels	Ressources humaines : adéquation du ratio et des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité de l'équipe), formation et soutien / supervision.	5		
	Structuration de la complémentarité Organisme Gestionnaire/ESSIP : - Mutualisation des professionnels - Accompagnement réciproque des prises en charge dans le cadre de l'activité respective de chaque service	3		
	Qualité du plan d'investissement	2		
	Maîtrise des coûts de fonctionnement	2		
	Total		/5	/250

Le classement des projets sera fonction du nombre des points obtenus (cotation de 1 à 5) et application du coefficient pondérateur indiqué pour chacun des critères.